

Course de sidecars a Mettet 9 et 10 septembre 2017

Dans le contexte du course à Mettet « 4 heures de mettet » organise par dg sport, il y aura une classe side-car f1 et f2. L'organisation pour ca est aux mains de Chris Baert, kerkgate 53 9700 Oudenaarde-mater. 0032 486 574265.

1. la course compte pour le championnat de Belgique et hollandais (ONK) et est tenue au Règlement sportif de la Fédération internationale motocycliste-FIM Fédération belge – bmb- et la liaison néerlandaise – knmv et ce règlement intérieur particulier. De lier leur inscription les participants eux-mêmes à ces règles.

2. Le circuit a une longueur de 2250 m.

3. Horaire, voir annexe. Prevu:2 essais , un essai libre et 2 courses.

4. la procédure de départ est indiquée dans les règles de Bmb 2017.

5. les frais d'inscription sont de 300 euros. Le nombre maximum de partants est de 22 équipes, il y a 25 équipes accepter aux essais.. Les pilotes non qualifiés seront rembourser de la moitié de l'argent. Il est une retour de 50 euro si il n'y a plus de 22 équipes inscrites . Les 3 meilleurs placés des équipes de chaque course seront honorées sur scène juste après l'arrivée. La podium est dans le parc fermé.

6. il n'y a pas d'échelle de prix.

7. toutes les reclamations doivent être en écrivant à transférer au directeur de course selon les règles énoncées dans la vitesse de règles Bmb pour 2017.

8. L'événement est gérée par le Code Sportif National belge et que tout le monde est censé savoir.

9. Procédure de démarrage commence par le signe "30" secondes. Après le tour de reconnaissance personne n'est autorisés sur la grille de départ.

10. Après la course chaque équipe doit conduire un tour supplémentaire avec vitesse décente et conduire dans le paddock.

11. Tous les sidecars doivent être inspectés et fournis avec la vignette d'inspection. Pendant les entrainements et la course, les conducteurs et les passagers doivent porter leur costume de sécurité et casque.

12. En dehors autrement signalé, la controle technique au les vieilles stand et boxes et sont accessibles à partir du 9 Septembre 08.00.

13. À l'arrivée, les teams peuvent chercher leurs documents d'entrée a l'info. Chaque équipe a droit à trois cartes voitures et 5 passes.

14. La limite sonore est fixé à 102 dba avec une tolérance de 3 dba après la course.

15. les compétitions sont ouvertes à tout individuel titulaire d'une licence nationale, européenne ou internationale, valable pour une vitesse de course sur route. Il n'y aura aucune licence d'un jour.

16. messages téléphoniques d'urgence le jour de l'événement peuvent se produire chez Chris Baert 00 32 486 57 42 65 ou Rosine Coppieters 00 32 486 36 38 30.

17. le circuit permanent est à Mettet, rue St. Donat nr 6, 5640 Mettet.

18. l'utilisation d'un transpondeur est obligatoire. Votre transpondeur doit être bien charger. Le numéro du transpondeur doit être spécifié dans l'info et sur le formulaire d'inscription. On peut louer un transpondeur, contre une dépôt qui sera retourné après la manifestation..

19. dès votre arrivée sera une partie de l'enclos réservé pour les side-cars. Il vise autant que possible ensemble, cela lié à toute communication nécessaire.

20. chaque équipe doit s'inscrire par le formulaire d'inscription et payer avant le 1er juillet 2017. Seulement une confirmation sera également envoyée, par e mail, sur réception de la taxe d'entrée. Les 25 premier teams seront acceptez.

21. le circuit sera ouvert vendredi toute la journée il là ce jour-là, qu'un événement de loisirs est en cours.

22. toute information : Chris Baert;Kerkgate 53, 9700 Oudenaarde-53 Mater.

Chrisbaertracing@telenet.be : 0032 486 57 42 65

Bnp parisbas fortis be 98 2900 1751 5793, nom de pilot avec votre payment ,svp.